



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
N° interne : R76-2017-040

Arrêté portant reconnaissance de BIO 82 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2016 en région Occitanie le 6 juin 2016 ;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 6 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 15 janvier 2017 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par BIO 82 en date du 31 août 2016 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, BIO 82, dont le siège social est situé 8 rue de Strasbourg 82240 SEPTFONDS, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet « Développer l'autonomie de fermes bio grâce à une organisation territoriale collective d'échanges de productions ».

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 01/11/2019. Pendant cette période, BIO 82 porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **27 JAN. 2017**



Pascal MAILHOS

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de BIO 82 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 16-18

Raison sociale personne morale : BIO 82

Intitulé du projet : Développer l'autonomie de fermes bio grâce à une organisation territoriale collective d'échanges de productions

Territoire du projet : Tarn et Garonne - Coteaux du Quercy

Date de début du projet GIEE : 1^{er} novembre 2016

Date de fin du projet GIEE : 1^{er} novembre 2019

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
LECOINTE	Claire	82220	VAZERAC
GODARD	Quentin	82110	CAZES MONDENARD
BOUCAUD	Maxime	82220	VAZERAC
LESTOILE	Marie-Bertille	82390	DURFORT LACAPELETTE
EARL SICARD		82110	CAZES MONDENARD
PRADES	Patrick	82100	CASTELSARRASIN
GAEC DU LENDOU		82110	TREJOULS
PICILI	Pascal	82140	SAINT ANTONIN NOBLE VAL